

> ledauphine.com

GRENOBLE

Automobilistes, à partir de lundi, les PV seront électroniques

 Tweeter

 0





 G+1

 Transférer

 Imprimer

A partir de lundi, le procès-verbal électronique entrera en vigueur. Il remplacera le PV manuscrit. L'agent du contrôle de stationnement, de la police municipale ou nationale sera équipé d'un terminal nomade qui lui permet d'enregistrer numériquement les éléments de l'infraction et de les envoyer directement au centre national de traitement basé à Rennes. L'automobiliste

soumis à une infraction recevra un avis de contravention adressé plus tard au domicile. Pour avertir les contrevenants, la Ville de Grenoble a fait le choix de déposer un avis sur le véhicule. La contestation est toujours possible après réception de l'avis de contravention. Les stationnements très gênants sont passés à 135 euros et l'infraction au stationnement payant reste à 17 euros.

TAGS :

- o Economie et Finance
- o Grenoble
- o Isère-Sud
- o A la Une
- o Fil Info

NOTEZ CET
ARTICLE :



Publié le 30/01/2016 à 06:05 | Vu 8670 fois